



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #11

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

Les rencontres en vue de trouver un futur(e) conjoint(e)

Question :

Il existe une coutume très répandue aujourd'hui d'aller prier pendant quarante jours consécutifs au Mur des Lamentations en vue de trouver un ou une futur(e) conjointe. Existerait-il une source rabbinique autorisée?

Si tel est vraiment le cas, comment faut-il procéder ? Est-il possible d'aller y prier pour l'office de Minha et d'Arvit, ce qui alors serait équivalent à s'y être rendu pendant deux jours?

Réponse.

Il s'agit en fait d'une nouvelle habitude, dont on ne parlait pas auparavant. Cependant, aller prier au Mur des Lamentations, c'est bien sûr toujours très bien!

Si quelqu'un décide de faire cela il faut:

- a. qu'il s'engage à le faire sans faire aucun vœu car au cas où il aurait un empêchement, cela ne lui posera pas de problème. C'est d'ailleurs comme cela qu'il faut agir de façon générale.
- b. puisqu'il ne s'agit pas d'une coutume fixe et régulière à laquelle on est soumis, chacun peut décider de la façon dont il procédera.

Question.

Existe-t-il un seul conjoint potentiel qui serait destiné à chacun, ou bien existe-t-il pour chacun plusieurs potentialités? Serions-nous libres de choisir notre voie?

Réponse.

En fait selon le Talmud Babli, traité Sota p. 2a, il existe un conjoint destiné à chacun dans les Cieux : » Quarante jours avant qu'un être humain vient au monde, il y a une voix divine

qui détermine qui sera son conjoint(e) ». Comment pourrions-nous le savoir? Sommes-nous prophètes?

Mais si nous sommes des gens avec les pieds sur terre, et que nous nous comportons bien, nous faisons confiance à Dieu.

Cela implique que, lorsque nous choisissons un futur conjoint, tout d'abord, nous devons le faire de façon réfléchie en faisant appel à nos facultés intellectuelles, et c'est ensuite que les sentiments entrent en jeu.

Au plan intellectuel, nous nous basons sur des arguments rationnels et sur le plan sentimental, il s'agira des sentiments d'amour qui pourront se développer.

Parfois, on ne trouve pas de conjoint, ou peut-être a-t-il été tué lors d'une guerre ou pour d'autres raisons, mais même dans de tels cas, on peut trouver un conjoint afin de se marier. C'est à ce propos qu'il est écrit dans les Psaumes (ch. 5, v. 7): « Dieu donne un foyer à ceux qui vivent dans la solitude ». Et c'est le traité talmudique de Sota p. 34 qui le cite. Dieu rassemble ceux qui sont esseulés dans le même foyer et leur vient ainsi en aide, bien qu'ils ne soient pas complètement faits l'un pour l'autre, finalement, ils le deviendront!

Au départ, cela peut être un peu difficile, «car même pour Dieu il est plus difficile de parvenir à former des couples que de fendre la mer rouge» (Traité Sota, idem). Finalement, les conjoints parviennent à s'entendre et ils vivent ensemble dans l'amour, l'affection et la fraternité.

En fait, il n'y a pas réellement de différence si nous trouvons notre conjoint grâce à l'aide de Dieu ou non. De toutes les façons, il faut chercher à se marier en faisant à la fois usage de bon sens et d'amour et bien entendu il faut s'investir dans son couple.

Question:

Doit-on rapporter à un jeune homme que la jeune fille qu'on va lui présenter en vue de se marier prend des médicaments contre la dépression? Devrait-on laisser la jeune fille révéler cela sinon il s'agit d'une tromperie?

Réponse:

Voici la règle selon laquelle il faut se comporter. Il faut mentionner ce qui est grave. Sinon, il s'agit d'une tromperie et d'un acte malhonnête.

Mais s'il s'agit d'un aspect pas important il ne faut rien dire.

Qu'appelle-t-on quelque chose qui n'est pas important? C'est le Traité talmudique de Brahot, p. 45a qui nous l'explique: « Dans le cas où quelqu'un aurait un père non-juif et une mère juive, il ne faut pas le dire. Mais une dépression est quelque chose de grave qui peut gâcher la vie conjugale. Par conséquent, cela dépend du cas. Si la jeune fille prend des remèdes contre sa dépression et que cela la guérit, alors il n'y a plus de dépression. Peu importe que si cette dépression guérit naturellement ou si elle guérit après la prise de médicaments.

Tout dépend: si la situation présente est stable et s'il n'y a pas de risque que la situation se détériore à l'avenir, il ne faut rien dire du tout. Mais s'il existe un risque que cette médication n'ait pas d'effets et que cette dépression revienne, ceci l'affecterait plus qu'une

autre personne (car il est fort possible que cela arrive à n'importe qui), dans ce cas-là, il faut vraiment révéler cela au jeune homme. Qui le révélera, la jeune fille malade ou celui qui les a présentés l'un à l'autre? Cela ne fait aucune différence. Ils doivent s'arranger entre eux : que celui qui se sentira le plus capable de le faire le lui dise!

Question:

Que doit dire une telle jeune fille sur sa vie passée lors d'une rencontre en vue d'un mariage? Cas d'une jeune fille « Baalat Techouva » (jeune fille qui est devenue Pratiquante).

Réponse:

Une personne qui est revenue à la pratique des commandements est une personne dont le passé n'existe plus. Il est effacé, révolu. C'est ce qu'affirme Maimonide dans le Michné Torah Lois sur la Techouva, ch. 7.

Celui qui est revenu à la Torah ne doit pas être considéré comme quelqu'un de catégorie inférieur: au contraire, il est particulièrement aimé de Dieu et toutes ses fautes ont été effacées – C'est pour cette raison qu'il est interdit de lui rappeler quoi que ce soit de son passé. Par conséquent, celui qui a effectué un sincère retour à la Torah, tout son passé est effacé, et on ne doit rapporter cela à personne, car cela n'existe plus.

Question: Est-il permis d'organiser une rencontre entre deux personnes dont le nom de leurs pères est identique?

Réponse:

C'est évidemment permis. Ceci était déjà connu: dans le testament de Rabbi Yehouda Héhassid (paragraphe 23 et c'est cité dans le chapitre « Les portes de la Techouva » Le testament de Rabi Yehouda Héhassid fait l'objet d'une controverse.

Cela n'engage-t-il que sa descendance ou bien cela s'applique-t-il à tout le monde? Selon le Noda Biyehouda. » ce qui est mentionné dans ce testament n'est pas cité par le Talmud et il est impossible d'ajouter quelque chose qui n'est pas cité par le Talmud. Mais le Rabbi de Tsanz est en désaccord avec cette façon de penser et il affirme que chacun doit prendre ces détails-là en considération.

Mais d'autres conseillent d'ajouter un deuxième nom et comme cela, il n'y aura plus de problème. Notre Maître le Rav Kook a rédigé à ce sujet trois réponses au début de son ouvrage Shout Ezrat Cohen (parag. 5-7): il affirme que cette attitude rigoureuse survient au moment 'ou on propose ce conjoint-là alors qu'il est encore toujours possible de proposer une autre personne. Par contre, dans le cas où les personnes ont déjà fait connaissance, la loi est différente car, à ce moment-là, ce n'est plus très facile de chercher quelqu'un d'autre afin de se marier. Le Rav Kook ajoute encore que cette loi n'est pas applicable en Israël car c'est un grand mérite de vivre en Israël et cela constitue déjà une protection en soi contre d'éventuels écueils de ce genre. Il cite même un passage du traité talmudique Brahot (p. 44a) selon lequel il existait une ville en Israël, du nom de Goufanit, dans laquelle se trouvaient quatre-vingt couples d'hommes Cohanim, tous mariés avec quatre-vingt

sœurs de la tribu des Cohanim. Par conséquent cela nous montre que cela n'a pas été remis en question, puisque'ils étaient protégés par le mérite d'habiter en Erets Israël.

Là où personne ne trouve rien à redire, on n'en rajoute pas. Le Rav Kook ajoute que si l'on est réellement motivé pour se marier et que l'on est prêt à se marier, il n'y a pas lieu d'avoir des doutes.

Pour résumer: il n'y a aucune crainte à avoir. Si on rajoute un nom, il n'y a aucun problème selon toutes les opinions.

Question: Ai-je le droit d'annuler la première rencontre avec un jeune homme après avoir entendu quelque chose de déplaisant pour moi à son sujet?

Réponse: Si tu sais que tu n'es pas intéressée à rencontrer ce jeune homme, il n'y a aucune raison de le rencontrer. Il est clair que tu as fait une erreur car tu n'as pas été assez fine afin de déceler cela avant d'organiser cette première rencontre. Ceci n'est pas une raison pour faire une seconde erreur. Si tu le rencontres tout de même, cela va seulement donner lieu à une déception et cela serait une tromperie. C'est semblable au cas d'une personne qui rentre dans un magasin alors qu'il sait pertinemment qu'il n'a aucune intention d'acheter quoi que ce soit. Si on ne sait pas d'avance si on achètera ou non, et que l'on ne fait que se renseigner, c'est valable, et l'on ne sera pas obligé d'acheter quelque chose. Mais si l'on sait parfaitement que l'on n'achètera rien, alors il est interdit d'y entrer en effet, cela ne ferait que susciter l'espoir du vendeur et cela lui causera une déception. A fortiori, dans ce cas-là, le jeune homme a été amené à s'intéresser à ce que cette rencontre ait lieu et cela va susciter chez lui des espoirs et si tu lui dis finalement, non, cela ne va pas, tu lui auras simplement causé une déception inutile.

Par conséquent, il faudra annuler complètement cette rencontre mais c'est toi qui devras en assumer la responsabilité. Tu ne devras pas lui dire que tu as annulé cette rencontre parce que certaines choses en lui te déplaisent car cela est très vexant. Excuse-toi et dis-lui: je pensais qu'on pourrait se rencontrer mais je ne suis pas prête à cela en ce moment. Ou bien dis-lui que tu es en ce moment très occupé par ton travail ou par un problème familial. Fais retomber la responsabilité sur toi et excuse-toi d'annuler cette rencontre de telle sorte qu'il ne soit pas vexé.

Espérons qu'il trouvera celle qu'il recherche et toi aussi et chacun édifiera une famille stable et fidèle au peuple d'Israël.

Question:

J'ai quarante ans et je ne suis pas mariée. Que dois-je faire afin de pouvoir me marier?

Réponse:

Il est vrai qu'à quarante ans, il est temps de se marier et nous espérons que tu te marieras très bientôt. Afin d'y parvenir, il faut agir tant sur le plan pratique que sur le plan spirituel. Au plan spirituel, il y a trois choses à faire: Prier, faire Techouva et faire de la Tsedaka (bienfaisance).

En ce qui concerne la prière, dis chaque jour un ou deux chapitres des Psaumes; et supplie Dieu de te venir en aide?

Techouva: il faut que tu fasses Techouva en revoyant ce que tu penses qui doit être amélioré chez toi, il n'y a que toi qui puisses le savoir.

Il n'existe personne qui fasse le bien et qui ne faute point (Kohélet, ch. 7, v.20).

Tsedaka. Donne de la tsedaka pour les pauvres. Combien? C'est à toi de décider, c'est personnel.

Ça, c'est ce qu'il y a faire au niveau spirituel.

Au plan pratique, il faut te mettre à la recherche d'une personne avec qui tu pourrais te marier Il y a deux façons de procéder.

A. te faire aider par les membres de ta famille et par tes amis il faut sans cesse t'activer pour cela, et te déplacer d'un endroit à l'autre et le faire savoir aux autres même si cela n'est pas toujours bien vu, mais il s'agit ici de quelque chose de positif et même de vital! Chaque fois que tu rencontres une amie dis-lui Est-ce que tu connais quelqu'un pour moi? Très souvent, on me pose ce genre de questions et je note les noms de ces personnes dans un carnet. Après, je rencontre quelqu'un d'autre qui pourrait lui convenir mais il m'arrive d'oublier la précédente personne et je ne regarde pas toujours ce qu'il y a dans mon carnet! C'est aussi pour cela qu'il faut soi-même faire activer les choses tout le temps.

B. Il faut aussi s'adresser à des organisations de rencontre, et même à ces organismes de rencontre sur Internet. Beaucoup de gens se sont rencontrés par Internet. Mais il faut être très prudent: beaucoup d'hommes essaient de créer des liens avec d'autres personnes sur Internet mais sans aucune intention de se marier: pour eux, il s'agit juste de s'adonner à des choses méprisantes et honteuses. C'est pour cette raison que, si tu rentres en contact avec quelqu'un sur Internet il ne faut pas que tu dévoiles ton nom ni ton numéro de téléphone. Après avoir un peu correspondu avec lui, si tout te semble normal il faut demander à cet homme s'il connaît d'autres personnes auxquelles tu pourras demander des renseignements sur lui. Après que tu auras parlé un peu avec ceux qui te le recommandent, tu pourras lui donner ton numéro de téléphone. Après que vous vous serez parlé au téléphone vous pourrez fixer alors la première rencontre.

Si après avoir fait tout cela, et tout ce qu'on t'aura proposé, tu n'es pas d'accord, c'est que tu es peut-être trop exigeante. Peut-être as-tu un problème de comportement, il faudra s'en occuper et le régler. Cependant, si parfois tu rencontres un jeune homme et que tu es d'accord de l'épouser mais pas lui, ou bien si c'est lui qui veut t'épouser et pas toi, tu es tout à fait normale et tu dois seulement continuer à chercher et finalement tu rencontreras le jeune homme avec qui tu seras sûre que tu veux te marier et lui sera aussi sûr de vouloir se marier avec toi.

Il peut arriver que contre notre volonté, nous envoyions de nouveau cette newsletter à quelqu'un qui ne veut pas ou plus la recevoir. Veuillez nous en

excuser par avance, et nous le signaler immédiatement, nous mettrons tout en oeuvre pour que cette erreur ne se renouvelle plus. Merci pour votre indulgence.



Yechiva Ateret Jerusalem B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

www.ateret.org.il Inscription et contact: mororly@bezeqint.net

